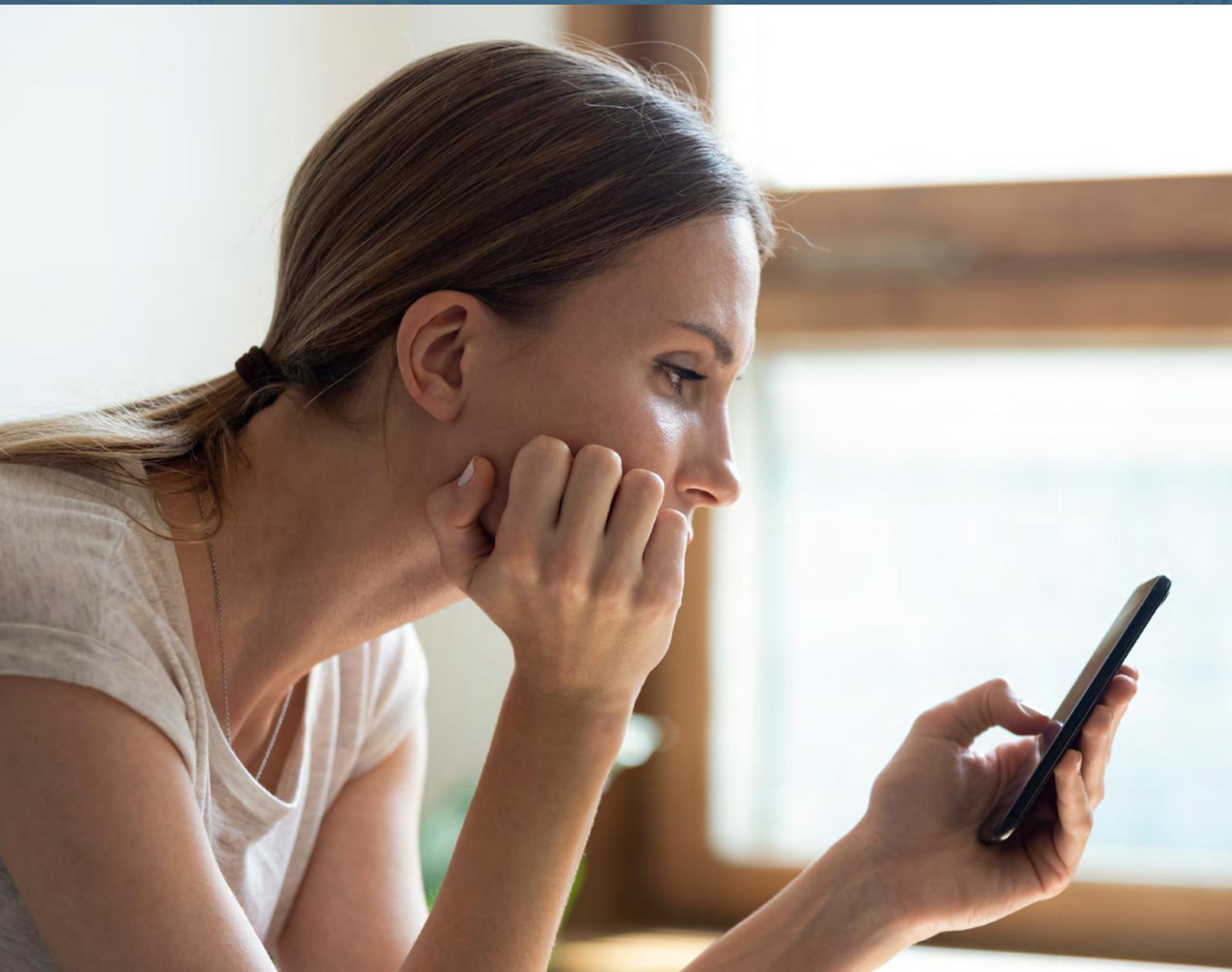


# DOSSIER DE PRESSE

## N° URGENCE 116 000

ed.2022



## 43 870 SIGNALEMENTS DE MINEURS EN FRANCE EN 2021



**42 151**  
FUGUES



**545**  
ENLÈVEMENTS  
PARENTAUX



**922**  
DISPARITIONS  
INQUIÉTANTES

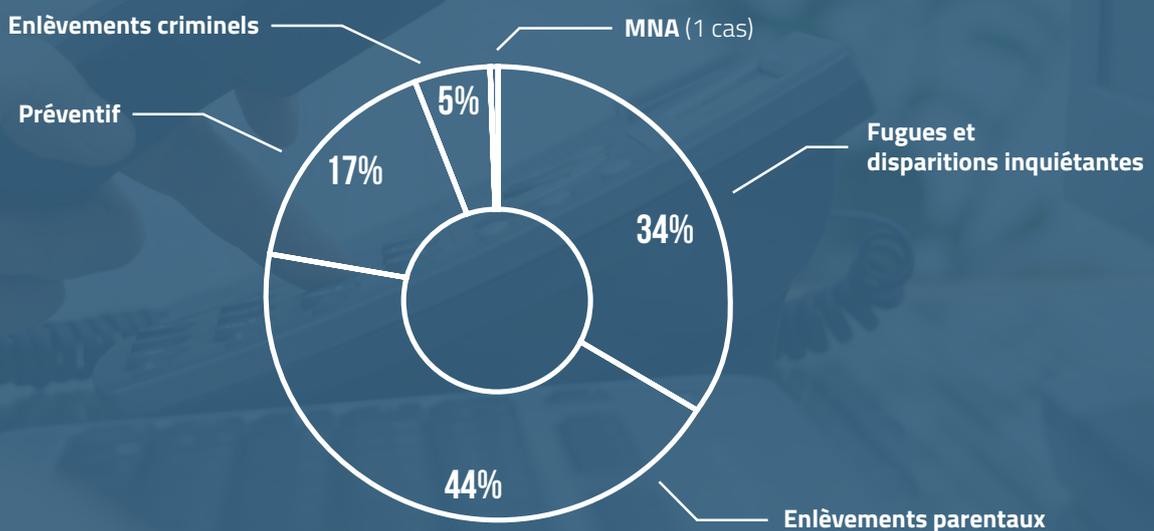


**CONTACT PRESSE**  
JULIEN LANDUREAU

[julien.landureau@droitdenfance.org](mailto:julien.landureau@droitdenfance.org)  
+33(0)9 70 75 94 31 / 07 68 36 71 23

**DIRECTION GÉNÉRALE**  
76 avenue Pierre Brossolette, 92240 MALAKOFF

**30 823 APPELS EN 2021**  
DONT **2 321** NÉCESSITANT LA SAISIE DE LA CELLULE DE SUIVI



# 116 000

## LE N° D'URGENCE

Ce numéro d'appel d'urgence 24h/24 et 7j/7 gratuit et européen est encore trop peu connu à ce jour. Et pourtant, chaque famille confrontée à la disparition d'un enfant doit pouvoir être accompagnée et conseillée. Nous pouvons tous être un jour concernés.

En 2021 **43 870 signalements** de disparitions ont été effectués auprès des forces de l'ordre **dont 42 151 concernaient des fugues** et donc une mise en danger de ces mineurs (prostitution, drogues, alcool...). Pour les autres signalements :

- **922** sont des disparitions inquiétantes.
- **545** concernent des cas d'enlèvements parentaux.
- **33,4%** des signalements concernent des enfants de moins de 15 ans (14 643 signalements).
- **51,2%** de ces disparitions concernent des garçons, **44,7%** des filles.
- Le 116000 Enfants disparus a ouvert **1306** dossiers d'accompagnement de famille en 2021.

Ces chiffres sont en hausse suite à l'année 2020, dont la crise sanitaire et les confinements avaient entraîné une baisse conséquente des fugues mais aussi des signalements. Cependant, **l'année 2021 est restée marquée par un contexte sanitaire difficile, dont l'impact sur les jeunes se mesure encore à ce jour** : si les chiffres de disparition restent bien en deçà de l'année 2019 (51 287 signalements), la dégradation de la santé mentale des adolescents les rend toujours plus vulnérables à des conduites à risques telle que la fugue.

**La majorité des enfants est rapidement retrouvée** ou l'enfant revient de lui-même (1/3 dans les 48 à 72h, 1/3 dans les 3 mois, le 1/3 restant concerne des disparitions de longues durées pour la plupart des jeunes en errance ou encore des enlèvements parentaux).

**43 870**

**signalements de  
disparition de mineur  
en 2021\***

\*Chiffres fournis par le Ministère  
de l'Intérieur

Droit d'Enfance, responsable du numéro d'urgence 116000, alerte sur la faiblesse des moyens alloués, en France, à la cause des enfants disparus et à l'accompagnement de leurs proches face à ce phénomène de grande ampleur que le confinement et la crise sanitaire n'aura fait qu'aggraver. Le numéro 116000 est à faire connaître de tous, afin que chaque famille puisse trouver le soutien dont elle a tant besoin.

Des moyens conséquents doivent être consacrés au soutien des proches d'enfants disparus pour permettre d'accompagner ces milliers de familles touchées.

### **Droit d'Enfance demande un plan national de prévention**

- **La diffusion de conseils de prévention** pour prévenir la disparition inquiétante des plus jeunes enfants.
- **Des actions de sensibilisation** aux dangers de la fugue dans les collèges et les lycées.
- **La mobilisation des professionnels** du milieu judiciaire pour lutter contre la problématique de l'enlèvement parental.
- **La formation systématique** des forces de police et de gendarmerie à l'accueil de familles touchées par une possible disparition d'enfant.
- **La création d'un Ministère de l'Enfance** afin de mettre les problématiques liées à l'enfance au cœur de politique nationale.

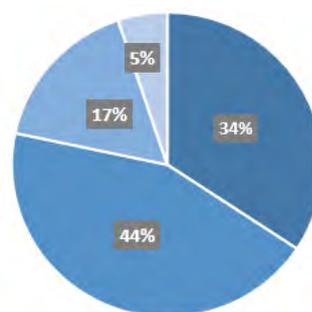


# UN DISPOSITIF EUROPÉEN

## HISTORIQUE DU 116 000

2004	<b>1er octobre</b> - Mise en place d'un numéro Azur pour les familles d'enfants disparus géré par la Fondation pour l'Enfance.
2007	<b>15 février</b> - La commission Européenne instaure un numéro à 6 chiffres pour les lignes d'assistance aux enfants.
2009	<b>20 mai</b> - Signature d'une convention pour officialiser la mise en place du numéro européen. La Fondation pour l'Enfance est désignée comme responsable du 116 000 et l'Inavem de la plateforme téléphonique. <b>25 mai</b> - Le 116 000 est opérationnel en France.
2012	<b>1er mai</b> - La Fondation pour l'Enfance confie la responsabilité du 116 000 au CFPE-Enfants Disparus.
2013	<b>1er juin</b> - La réception des appels est confiée par l'État à Inéo Digital.
2018	<b>14 novembre</b> - Droit d'Enfance, né de la fusion, le 1er janvier 2018, de la Fondation Méquignon et du CFPE, prend la responsabilité et la gestion du 116 000.

## LE 116 000 EN CHIFFRES 1 306 DOSSIERS OUVERTS EN 2021



- 575 enlèvements parentaux
- 448 fugues et disparitions inquiétantes (dont 5 enlèvements criminels et 1 Mineurs Non Accompagnés)
- 216 dossiers de prévention et/ou conseils
- 67 dossiers divers tels que des témoignages, de la prévention, etc.

**DROIT D'ENFANCE EST MANDATÉ PAR LE  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**



**Missing  
Children  
Europe**

Missing Children Europe (MCE) fédère 31 organisations non gouvernementales, actives dans 26 pays d'Europe luttant contre les disparitions d'enfants et leur exploitation sexuelle. Elle apporte son soutien et **coordonne les associations ayant en charge le 116 000** dans chaque pays.

Au total, **31 pays (Européens, mais aussi l'Albanie, la Serbie, la Suisse et l'Ukraine)** disposent de lignes téléphoniques d'urgence pour les enfants disparus, accessibles en appelant le 116 000.

Droit d'Enfance est membre de MCE.

**Pour plus d'informations :** [www.missingchildreneurope.eu](http://www.missingchildreneurope.eu)

# FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

## 116 000 EN FRANCE

### 1 APPEL AU 116 000

La réception des appels est assurée par les écoutants experts de la plateforme téléphonique d'INEO Digital, Groupe GDF-Suez. Ceux-ci s'assurent que la famille a signalé la disparition de l'enfant aux services de police ou de gendarmerie. Après avoir évalué la demande, ils transmettent les premiers éléments du dossier à la cellule de suivi gérée par Droit d'Enfance.

### 2 OUVERTURE D'UN DOSSIER

Une fois saisi du dossier concernant la disparition d'un enfant ou d'une fratrie, le chargé de dossier prend contact avec la personne ayant sollicité le soutien du 116 000. Un accompagnement juridique, social et/ ou psychologique s'instaure alors jusqu'au retour de l'enfant. Un accompagnement au retour peut aussi être proposé pour aider à restaurer le lien parent – enfant.

Les chargés de dossiers du 116 000 - Enfants Disparus travaillent en lien avec les acteurs impliqués dans les procédures de recherche : services enquêteurs de la police ou de la gendarmerie, Office Central chargé de la Répression des Violences aux Personnes (OCRVP), correspondants d'Aide aux Victimes (police et gendarmerie).

Ils ont également comme interlocuteurs la Direction Générale de la Police Nationale, la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (Ministère de l'Intérieur), le Bureau du droit de l'Union, du droit international privé et de l'entraide civile (Ministère de la Justice), la Direction des Français à l'Étranger (Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères), les magistrats, greffiers et avocats, les services sociaux, les associations en charge du 116 000 dans les autres pays de la Communauté Européenne.

### 3 DIFFUSION DES AVIS DE RECHERCHE

Dès lors qu'un des responsables légaux le souhaite et l'autorise, nous diffusons l'avis de recherche du mineur sur notre site web en accord avec l'OCRVP. La disparition est alors classée selon les critères du fichier des personnes recherchées (FPR) : fugue - disparition inquiétante - enlèvement parental. Nous le diffusons également sur l'ensemble de nos réseaux sociaux, toujours après autorisation signée d'un responsable légal.

### 4 AIDE À LA MÉDIATISATION

Parmi les enfants disparus, pour la grande majorité des fugueurs, certains ne seront jamais retrouvés. Pour que cela arrive le moins possible et augmenter les chances de les retrouver un jour, nous avons besoin de tous les soutiens, de tous les relais. Le service communication de Droit d'Enfance aide les familles, en lien avec les chargés de dossiers, à entrer en contact avec les médias et soutien les familles et les proches dans cette exercice souvent difficile.

APPEL AU  
116 000

Pré-décroché  
filtrage des appels  
parasitaires  
APPEL REÇU

Réponse de  
l'écoutant  
APPEL TRAITÉ

Rédaction d'une  
fiche de saisie  
"ticket"  
APPEL À  
CONTENU

Transmission du  
ticket à la cellule  
de suivi

OUVERTURE  
D'UN  
DOSSIER

LES PARENTS, FAMILLES OU PERSONNES EN CHARGE DES ENFANTS ONT ÉGALEMENT LA POSSIBILITÉ DE LAISSER UN MESSAGE PAR LE BIAIS DU FORMULAIRE DE CONTACT DE NOTRE SITE OU SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX. ILS SONT ALORS DIRECTEMENT RECONTACTÉS PAR NOTRE CELLULE DE SUIVI.



WWW.116000ENFANTSDISPARUS.FR

RETROUVER LES AVIS DE RECHERCHE - DES CONSEILS - DES LIVRETS DE PRÉVENTION...





# TOUTES LES 12 MIN

1 ENFANT EST  
PORTÉ DISPARU  
EN FRANCE



**42 151** FUGUES



**545** ENLÈVEMENTS  
PARENTAUX



**922** DISPARITIONS  
INQUIÉTANTES



# MISSIONS & ACTIONS DU 116 000

En coordonnant l'activité liée au 116 000, Droit d'Enfance remplit **une mission de service public** en lien avec les autorités publiques et les partenaires associatifs conformément aux directives européennes. Bien que prioritairement en lien avec les parents et familles des enfants dans le cadre de leur disparition, **Droit d'Enfance agit d'abord dans l'intérêt de l'enfant** tel que défini dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant particulièrement dans l'article 9\*. Ses équipes exercent leur activité en dehors de toute considération d'origine, de nationalité, de confession et d'opinion politique. Elles accompagnent toute personne faisant appel à son soutien sans préjugé et sans a priori.



## APPORTER APPUI ET GUIDANCE AUX FAMILLES

Il s'agit de la mission principale du dispositif mis en place autour du numéro d'appel avec :

- une écoute et un accompagnement juridique, psychologique, social et administratif aux parents et aux personnes responsables d'un enfant ayant disparu ;
- une aide à la recherche des mineurs disparus, notamment en médiatisant les avis de recherche ;
- une participation au dispositif Alerte Enlèvement.



## AGIR POUR PRÉVENIR LES DISPARITIONS

Quelles qu'en soient les causes (fugue, enlèvement parental, crime...), nous sommes convaincus que la prévention s'avère efficace. C'est pourquoi :

- nous intervenons dans des collèges et lycées, notamment dans le cadre de notre projet SAFE (Sensibiliser et Accompagner les enfants aux risques de Fugue et d'Exploitation Sexuelle) ;
- nous diffusons un livret des bons réflexes à destination des enfants ;
- nous réalisons des campagnes d'affichages, vidéos, TV...

**Pour mener à bien ces actions de prévention, nous avons besoin de partenaires médias et communication.**



## DÉVELOPPER LA NOTORIÉTÉ DU 116 000

La notoriété du numéro d'appel 116 000 étant très insuffisante, que ce soit au niveau français ou au niveau européen, nous travaillons par tous les moyens possibles à développer la connaissance de ce numéro par le public et des possibilités de soutien et d'accompagnement des parents qui y sont liées. Cette notoriété passe par :

- des relations presse ;
- des campagnes de communication ;
- des événements grand public.



## PARTAGER NOTRE EXPERTISE

Nos possédons un regard généraliste sur les disparitions et travaillons en réseau avec de nombreux acteurs très spécialisés. Nous avons conscience de ne pouvoir travailler qu'en synergie avec tous les acteurs impliqués par les disparitions d'enfants. C'est pourquoi :

- nous organisons des colloques ou journées d'études pour les professionnels ;
- nous collaborons avec les associations créées lors de la disparition d'un enfant. Elles sont porteuses d'une parole qui font d'elles les 1ers acteurs de cette lutte.

SOUTENIR

PRÉVENIR

FAIRE CONNAÎTRE

PARTAGER

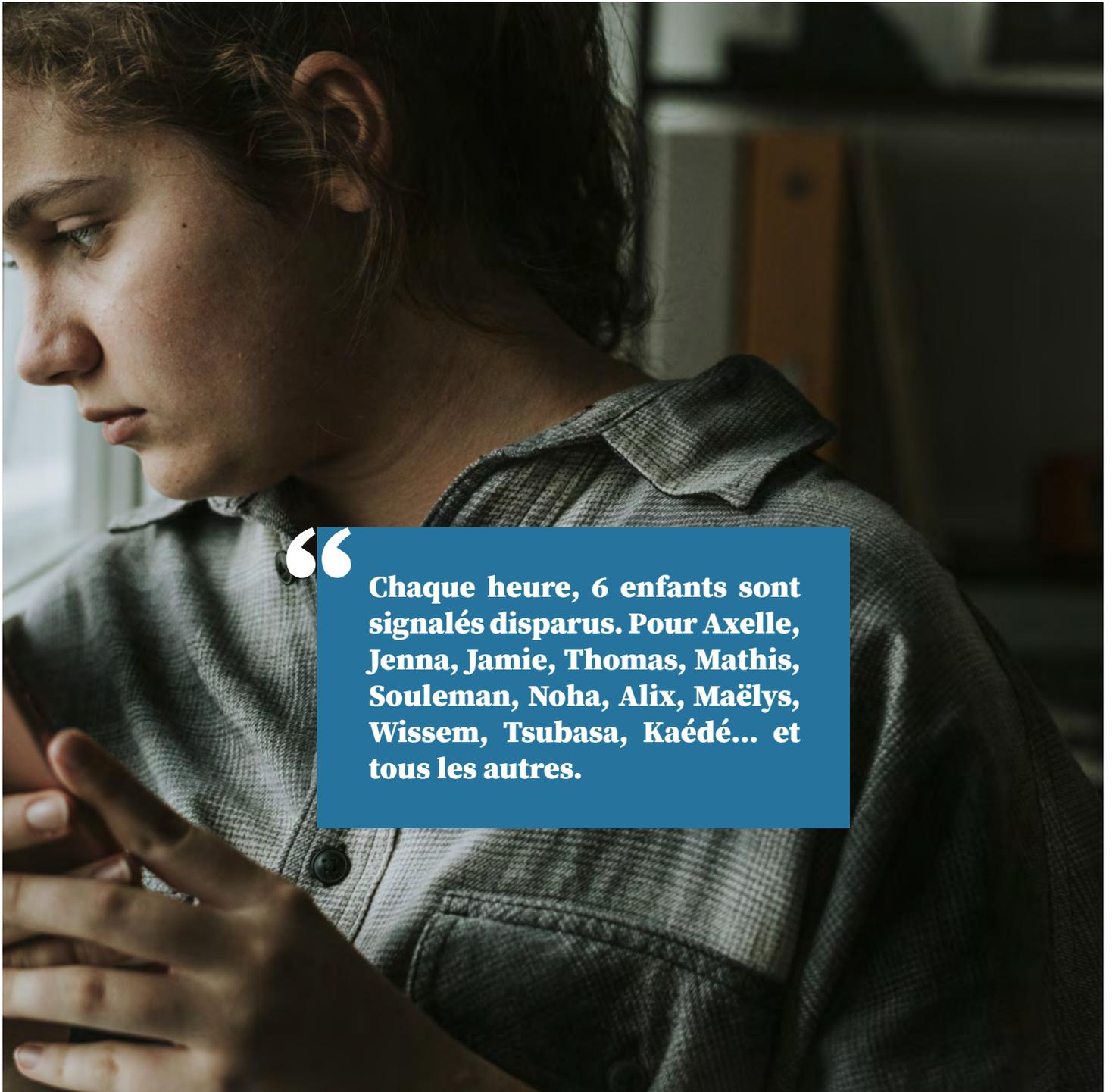
\*ARTICLE 9 DE LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT NÉE LE 20 NOVEMBRE 1989 SIGNÉE ET RATIFIÉE PAR 196 ETATS

« Les Etats parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux, d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant. »

# 25 MAI

## Journée Internationale des Enfants Disparus

#JourneeInternationaleDesEnfantsDisparus



“

**Chaque heure, 6 enfants sont signalés disparus. Pour Axelle, Jenna, Jamie, Thomas, Mathis, Souleman, Noha, Alix, Maëlys, Wissem, Tsubasa, Kaédé... et tous les autres.**

APPEL À LA MOBILISATION DE TOUS

POUR FAIRE CONNAÎTRE LE 116 000 ET S'ASSURER QUE NOUS N'OUBLIONS PAS LES ENFANTS DISPARUS, NOUS AVONS BESOIN DU SOUTIEN DE TOUS. CE RENDEZ-VOUS ANNUEL ET SA FORCE DÉPEND AUSSI DE VOUS.



# UNE JOURNÉE DE SENSIBILISATION

Droit d'Enfance et l'équipe du 116 000 Enfants Disparus se mobilisent, chaque 25 mai, à l'occasion de la Journée Internationale des Enfants Disparus. En 2019, pour la première année, un événement grand public a été organisé afin de mobiliser le plus grand nombre, grand public mais aussi personnalités, de former une chaîne de soutien et de solidarité et d'éveiller les consciences. Notre objectif est de faire de cet événement un rendez-vous annuel pour tous. Depuis 2020 et la crise sanitaire du COVID19 qui complique la mise en oeuvre d'un événement public, nous nous concentrons sur une campagne digitale pour sensibiliser au sujet des disparitions de mineur et faire mieux connaître le numéro du 116 000. Nous avons notamment reconduit le Stream On, notre live caritatif sur Twitch qui avait déjà eu lieu en 2021.

## SAFE : UN PROJET DE SENSIBILISATION AUX RISQUES LIÉS À LA FUGUE

A l'occasion du 25 mai 2022, les équipes du 116 000 Enfants Disparus mettront la lumière sur le projet SAFE qui vise à sensibiliser les adolescents, les parents et les professionnels aux risques liés à la fugue. Les adolescents considèrent souvent la fugue comme un acte de liberté sans en mesurer tous les risques. Les situations de vulnérabilité dans lesquelles ils peuvent se retrouver les exposent à de nombreuses violences, à la délinquance ou encore à différentes formes d'exploitation. Ces situations sont souvent accompagnées d'autres **comportements à risques** tels que la consommation d'alcool ou de stupéfiants. En effet, **un fugueur sur 6 serait agressé** physiquement ou sexuellement lors de sa fugue et **l'âge moyen des fugueurs est de 15 ans**.

Ce constat a alimenté la volonté du 116 000 Enfants Disparus de créer le projet SAFE, afin **d'accompagner des adolescents et des familles pour les sensibiliser aux risques liés à la fugue** et les soutenir au retour de celle-ci. Le projet est soutenu par la Région Île-de-France et la Fondation de France. SAFE s'adresse aux jeunes et aux parents de la région Île-de-France. Une attention particulière sera portée aux adolescent-e-s et jeunes **ayant été abusé-e-s ou exploité-e-s sexuellement durant leur fugue**, ou à risque de l'être. En ce sens, plusieurs actions sont mises en oeuvre :

- **Des ateliers de prévention** dans les établissements scolaires et les structures accueillant des adolescent-e-s, animés par des professionnel-le-s de Droit d'Enfance et des intervenants extérieurs.
- **La distribution d'un livret de sensibilisation "Je me sauve"** à tous les établissements ou structures partenaires recevant un public adolescent.
- **Une écoute et un accompagnement individuel** des jeunes et des parents au retour de fugue par des professionnel-le-s de Droit d'Enfance.
- **Des ateliers et groupes de parole** dédiés aux parents et aux adolescent-e-s et animés par des professionnel-le-s de Droit d'Enfance afin de rétablir le lien.



## UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION AUX CÔTÉS DES NUMÉROS D'URGENCE 116 000 EUROPÉEN

À l'occasion du 25 mai, une campagne de communication sera mise en oeuvre afin de **sensibiliser l'opinion publique à la question des disparitions d'enfants**, faire connaître le numéro d'urgence au plus grand nombre et récolter des fonds en faveur du 116 000 Enfants Disparus.

Cette journée étant internationale, le 116 000 France coordonnera également son action avec Mission Children Europe qui fédère de nombreuses organisations non gouvernementales européennes luttant contre les disparitions d'enfants et leur exploitation sexuelle. MCE apporte son soutien et coordonne les associations ayant en charge le 116 000 dans chaque pays : **une communication commune aura donc lieu le 25 mai**.

# LE STREAM ON FOR KIDS

Du 23 au 25 mai 2022, 20 streamers de la métropole lilloise seront réunis pour un **marathon caritatif sur Twitch à l'occasion de la Journée Internationale des Enfants Disparus**. Leur objectif : récolter des dons en faveur du numéro d'urgence 116 000 qui accompagne et soutient les familles d'enfants disparus.

**Le Stream On for Kids** est un nouveau rendez-vous de la sphère Twitch. Dans le sillage du Zevent ou du Speedons, cet événement a vocation à réunir des streamers de la plateforme pour récolter des dons en faveur d'une organisation caritative. Pour le dernier né des lives caritatifs, **l'argent récolté sera reversé au 116 000 Enfants Disparus**, coordonné et géré par la Fondation Droit d'Enfance.

L'idée du Stream On for Kids est née en 2021 dans l'esprit de **Cédric Flament**, jeune père de deux enfants et streamer sur Twitch depuis 2016 où il est connu sous le pseudo Vaykhin. Souhaitant "agir à son échelle pour aider les enfants et les familles", il propose alors à Droit d'Enfance la création d'un live caritatif réunissant une dizaine de participants. Enthousiasmées par cette idée, les équipes de la Fondation lui donnent leur feu vert pour piloter l'organisation de l'événement. Cette première édition, aux ambitions réduites par la pandémie, permet néanmoins **de récolter 2 800 € en faveur du 116 000 Enfants Disparus et d'effectuer un travail de sensibilisation auprès des spectateurs**.

Cette année, le live caritatif revient sous le nom de Stream On for Kids et change de dimension : les streamers seront réunis pendant trois jours dans un même lieu à Faches-Thumesnil, près de Lille. Jeux-vidéo, musique ou encore cuisine, les participants proposeront aux spectateurs de nombreux divertissements sur leurs chaînes Twitch et récompenseront les donateurs en réalisant des défis à chaque palier de don franchi. Les sommes récoltées permettront quant à elles **le développement de nouvelles formes de soutien aux familles et la création de campagnes de sensibilisation**. Plus encore, le Stream On for Kids sera l'occasion de faire connaître le

numéro 116 000 au plus grand nombre et de diffuser les avis de recherche présents sur son site internet. Une campagne de communication sera d'ailleurs mise en œuvre autour du 25 mai, Journée Internationale des Enfants Disparus.

Cette journée symbolique, commémorée dans de nombreux pays du monde, signera donc la conclusion de l'édition 2022 du Stream On For Kids. A cette occasion, la Directrice du 116 000 et une partie de l'équipe seront présents à Faches-Thumesnil aux côtés des streamers pour **commenter les chiffres 2021 des disparitions de mineurs en France, dévoilés le jour même** sur le site de Droit d'Enfance.

The poster features a central illustration of a white video game controller with yellow buttons. The text 'STREAM ON FOR KIDS' is written across the top of the controller. Below the controller, the phone number '116 000 ENFANTS DISPARUS' and the dates '23-25 MAI 2022' are displayed. The background is a dark teal color. Logos for 'SUR Twitch' and 'DROIT D'ENFANCE' are in the top corners. At the bottom, the text reads 'LIVE CARITATIF EN FAVEUR DES ENFANTS DISPARUS ET DE LEURS FAMILLES' followed by a list of streamers: 'Streamers : Vaykhin, domar\_kius, leratmen, dypers, yanne\_san, sshinato, asarhell, deavild, glouglouw, mezzikeen, natsun3ko, tonton\_binouz, metalomane, samourajoke (liste non exhaustive)'.

# HISTOIRES D'ENFANTS



## HISTOIRE DE FUGUE - RENOUER LE LIEN PETIT À PETIT

Judith, une jeune fille de 15 ans, fugue pour la troisième fois. Elle est partie vivre avec un garçon mineur qui est connu pour des actes de délinquance et les gendarmes sont agacés d'aller la chercher à chaque fugue au domicile du père du garçon.

Les parents appellent le 116000 Enfants Disparus en novembre, après la troisième fugue, ils sont désespérés. Bien que séparés, ils font alliance pour renouer contact avec leur fille et la persuader de retourner vivre chez sa maman...

### POUR CONNAÎTRE LA SUITE

<http://www.116000enfantsdisparus.fr/votre-enfant-a-disparu/fugue/histoire-de-fugue.html>



## HISTOIRE D'ENLÈVEMENT - POUR QUE TOUT FINISSE BIEN

Suite à un désaccord entre deux parents concernant la garde de leur fils, le père décide de partir avec lui sans donner de nouvelles. Cette dernière contacte nos services, nous indiquant que son ex-mari a certainement quitté le territoire français pour se rendre dans son pays d'origine. Madame contacte le 116 000 et après évaluation de la situation, elle est rapidement prise en charge par la cellule de suivi. Au regard de la complexité de la situation, elle est conseillée et orientée par un juriste.

Elle a également bénéficié d'un accompagnement psychologique par une professionnelle de l'équipe afin de gérer l'absence de son fils mais aussi pour préparer son retour. Lorsque son enfant est revenu en France avec son père (après 6 mois), l'accompagnement a été poursuivi jusqu'à ce que Madame ait repris des contacts réguliers et commencé à restaurer un lien de qualité avec son fils.

### POUR CONNAÎTRE LA SUITE

<http://www.116000enfantsdisparus.fr/votre-enfant-a-disparu/enlevement-parental/histoire-denlevement.html>



## HISTOIRE DE DISPARITIONS - UN ACCOMPAGNEMENT AU LONG COURS

Les chargés de dossiers, psychologues ou juristes, suivent au long cours les parents d'enfants dont toute trace a été perdue. Il peut s'agir d'adolescents déclarés dans un premier temps fugueurs, d'enfants victimes d'un enlèvement parental ou de garçons ou de filles dont la disparition a été d'emblée qualifiée d'inquiétante. Aucune des situations évoquées ne ressemble à une autre. Mais chez tous ces parents, quand l'absence perdue, après que tous les conseils juridiques aient été donnés, et même quand ils sont pris en charge psychologiquement, demeure le besoin, la nécessité de savoir que la disparition de leur(s) enfant(s) est présente dans les préoccupations de personnes qui leur sont totalement étrangères. Une phrase revient souvent au cours des entretiens réguliers menés par les chargés de dossiers : « **Vous, au moins vous ne nous avez pas oubliés !** »

# À PROPOS DE DROIT D'ENFANCE

*Droit d'Enfance est une fondation de Protection de l'Enfance qui accueille et accompagne au quotidien, depuis 1859, des enfants, des adolescents (de la naissance à 21 ans) et des familles confrontés à des difficultés sociales et familiales multiples : carences éducatives, conflits parentaux, conduites addictives des parents, maltraitements... La Fondation a également pris la responsabilité et la gestion du numéro d'urgence européen 116000 en novembre 2017. Depuis octobre 2018, elle devient officiellement le représentant en France du Service Social International (SSI).*

“ **La personne accompagnée est au centre de notre action éducative. Nous voulons la protéger et l'aider à grandir et construire avec elle, sa famille et nos partenaires, un projet éducatif adapté à sa personnalité, ses besoins, ses projets.**

Violences, négligences, abus... On dénombre en France, plus de 300 000 mineurs faisant l'objet d'une mesure de protection de l'enfance. À cela s'ajoutent les plus de 40 000 signalements de disparitions de mineurs chaque année. Les violations des droits de l'enfant, les maltraitements, les carences éducatives, ont ceci de terrible qu'ils endommagent des vies entières et ont un impact destructeur au long terme.

Droit d'Enfance s'engage pour offrir à chacun de ces enfants et adolescents un espace protégé et adapté où il pourra grandir et construire son projet en lien avec la société. La fondation soutient également la parentalité afin de prévenir les mauvais traitements et d'aider chaque enfant à construire une nouvelle relation affective avec ses parents.

Chaque année, c'est près de **500 enfants et jeunes, de la naissance à 21 ans qui sont accueillis** par les équipes éducatives de Droit d'Enfance au sein de ses 15 Établissements et services. Plus de **700 jeunes de 12 à 21 ans sont également accompagnés** par son service de prévention spécialisée du XX<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Parce que chaque histoire est différente, nous proposons un accompagnement personnalisé à chacun pour répondre à ses besoins. Les professionnels de Droit d'Enfance travaillent pour maintenir une continuité éducative, sans rupture, en collaboration avec les familles, les services sociaux et le jeune lui même, en gardant **les intérêts de l'enfant comme unique fondement.**



**500**

Enfants, adolescents, jeunes accueillis chaque année



**27**

Mamans et leur(s) bébé(s) accompagnés vers l'autonomie



**400**

Professionnels au service de la protection de l'enfance



**2 072**

Heures de visites médiatisées spécialisées



**776**

Jeunes suivis dans le cadre de la prévention spécialisée



# PRINCIPES D'ACTION

1

## LA BIENTRAITANCE

L'accompagnement proposé dans nos établissements et services ne peut se contenter d'être respectueux du droit des personnes et d'assurer leur sécurité. Le principe de bientraitance est primordial dans l'action de tous les acteurs mobilisés autour des personnes accueillies ou accompagnées. L'intérêt primordial de la personne doit être questionné à chaque décision prise à son propos et son avis recueilli en toute circonstance.

2

## LA BIENVEILLANCE

Nous affirmons notre volonté d'aborder les personnes non pas par le biais de la situation qui les a conduites à être accueillies ou accompagnées mais pour ce qu'elles sont avec un parti-pris réel de valoriser leurs compétences pour leur permettre de grandir et de s'épanouir. C'est dans cet état d'esprit que sont également conçues les relations avec les parents et envisagées leurs capacités à être parties prenantes de l'éducation de leurs enfants.

3

## LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Nous voulons constituer autour de chaque personne accueillie une communauté éducative. La place de chacun des intervenants autour de l'enfant ou du jeune adulte doit être envisagée : salariés, bénévoles, parents, intervenants extérieurs, en cohérence avec les attentes de l'Aide sociale à l'enfance ou des juges des enfants. La qualité de l'accompagnement proposé dépend de la capacité de développer autour de la personne un environnement sécurisant, porteur de son projet personnel. Cela passe par la création d'espaces de dialogue et par une formation de qualité de notre personnel et de nos bénévoles.



4

## LA LAÏCITE

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public. Cela renvoie aux notions de respect et de vivre-ensemble qui doivent s'imposer à tous, personnes accueillies, salariés, bénévoles et intervenants extérieurs. Les modalités de ce respect de la laïcité sont déclinées dans le règlement intérieur de la fondation et dans les règlements de fonctionnement des établissements et services.

5

## LA LOI, MOYEN D'ACTION

Les lois qui encadrent la protection de l'enfance offrent un levier à l'action éducative. Droit d'Enfance s'inscrit totalement dans le mouvement de LOI n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Cette loi vise deux objectifs : mieux prendre en compte les besoins de l'enfant et améliorer la gouvernance nationale et locale de protection de l'enfance.

6

## LE PARTENARIAT

"Seul, nous avançons plus vite, mais à plusieurs, nous allons plus loin". Nous sommes convaincus qu'il est indispensable de développer des partenariats au niveau national comme international. C'est pourquoi, nous nous inscrivons dans une démarche de collaboration avec de nombreux acteurs associatifs ou non qui ont tous en commun l'intérêt de l'enfant. Droit d'Enfance fait également partie d'une dynamique inter-associative, créée cette année à l'occasion du 30ème anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant, pour enfin passer "de la convention aux actes".

7

## L'INNOVATION

Adapter les réponses éducatives signifie expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement. Une de nos priorités est donc de trouver les moyens d'une démarche volontaire d'innovation. Cela passe par la mutualisation des moyens, le développement de la communication interne et externe, la recherche de fonds et de partenaires.

# L'ACCUEIL AU SEIN DE DROIT D'ENFANCE

NOS MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT SONT PENSÉES DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS ADAPTABLE AU PROJET PERSONNALISÉ DE L'ENFANT

Nous développons des dispositifs qui nous permettent d'accompagner au mieux les enfants et leur famille. Ainsi, le parcours du jeune confié à Droit d'Enfance ne s'arrête pas uniquement à un séjour dans un établissement. Il est pensé autour d'une série de prises en charge complémentaires et adaptées à l'évolution de sa situation. Nos modalités d'accompagnement se composent de :

- **Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)** pour accueillir les mineurs de 3 mois à 17 ans. l'accompagnement quotidien de nos éducateurs spécialisés.
- **Services d'Accueil Temporaire et Immédiat (SATI)** pour accueillir en urgence les mineurs de 3 mois à 17 ans.
- **Services d'Accueil de Jour (SAJ)** pour accompagner les enfants de 6 à 21 ans autour d'un dispositif de veille et de réussite éducative.
- **Services d'Accueil Modulaire**, formule alternative qui s'inscrit entre le maintien à domicile et le placement en hébergement pour les enfants de 3 mois à 17 ans. Elle combine un accompagnement à domicile avec un accueil de l'enfant par séquences, en ajustant le projet au fur et à mesure des besoins de l'enfant et de l'évaluation de sa situation familiale.
- **Services de Placement avec Accompagnement à Domicile (SPAD)** qui permettent le maintien de l'enfant au domicile grâce à la mise en place d'une intervention éducative intensive auprès de sa famille. Un accueil en urgence en cas de crise dans la famille reste possible.
- **Services de Semi-Autonomie** offrant à des jeunes entre 17 et 21 ans des appartements équipés permettant de se projeter dans des conditions de vie autonome tout en bénéficiant de



## PLACER LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE AU CENTRE DE NOTRE ACTION EDUCATIVE

Le but de notre accompagnement est de permettre à chaque personne de se construire à son rythme, avec des repères, pour lui permettre de :

- Développer ses compétences, savoirs, savoir-être et savoir-faire. Nous voulons préparer au mieux la fin de l'accompagnement.
- Affirmer sa personnalité en respectant son caractère unique. Chacun a son caractère, son intelligence, sa santé, ses capacités, ses difficultés, ses compétences et ses centres d'intérêt.
- Apprendre à vivre ensemble. La majorité de nos lieux d'accueil sont collectifs. Nous voulons permettre à chaque personne accueillie de faire l'apprentissage d'une vie sociale sereine en respectant l'autre dans sa différence et en sachant tirer parti de la diversité.
- S'ouvrir au monde. Nos lieux d'accueil doivent être des lieux ouverts sur la société et sur le monde. Sans cette nécessaire ouverture nous ne saurions préparer les personnes accueillies à leur vie de citoyens.

POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE [DROITDENFANCE.ORG](http://DROITDENFANCE.ORG)



# PARTENAIRES DU 116 000



# PARTENAIRES DU 25 MAI





Appel Gratuit 24h/24 7jrs/7

# 116 000

## ENFANTS DISPARUS

COORDINATION ET GESTION PAR DROIT D'ENFANCE

**CONTACT PRESSE**

JULIEN LANDUREAU

[communication@droitdenfance.org](mailto:communication@droitdenfance.org)

09 70 75 94 31

07 68 36 71 23

DIRECTION GÉNÉRALE

76 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF

[www.droitdenfance.org](http://www.droitdenfance.org)

[www.116000enfantsdisparus.fr](http://www.116000enfantsdisparus.fr)